

Département : ISERE

Commune : SEYSSINET-PARISSET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2020 N° 2020-074

Le 12 octobre 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET s'est assemblé en session ordinaire publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Guillaume LISSY, Maire, après convocation légale en date du 5 octobre.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33 Présents : 28 Votants : 32

PRÉSENTS : ARCHI Yamina - AUBERT Clémence - BARBIERI Morgane - BATTIN Frédéric - BLANC Véronique - BLIN Roselyne - BOUKHATEM Linda - CAPOCCIONI James - DARDET Flore - DELAFOSSE Michel - FANNI Fabrice - FAURE Vincent - GOBREN Jean-Yves - HUYGHE Véronique - JAGLIN Denis - LAMBERT Yves - LANCELON-PIN Christine - LAURANT Delphine - LISSY Guillaume - MARGERIT Noël - MECREANT Déborah - MEJEAN Frédéric - MOLLON Alice - MONTE Éric - PACCHIOTTI Éric - PRAT Sylvain - SIEFERT Laura - TRAN DURAND Lenaï

ABSENTS et excusés : BEN EL HADJ SALEM Zyed - CELONA Charly - DEMOMENT Chantal - MAURICI Antoine - MONIN Yves

POUVOIRS : CELONA Charly donne pouvoir à CAPOCCIONI James - DEMOMENT Chantal donne pouvoir à BLIN Roselyne - MAURICI Antoine donne pouvoir à DARDET Flore - MONIN Yves donne pouvoir à LANCELON-PIN Christine

SECRÉTAIRES DE SÉANCES : CAPOCCIONI James et LANCELON-PIN Christine

DÉLIBÉRATION N°	2020-074
RUBRIQUE	PARTICIPATION CITOYENNE ET PROXIMITÉ
Objet	Délibération cadre pour un développement de la participation citoyenne sur la commune de Seyssinet-Pariset

EXPOSÉ :

La commune de Seyssinet-Pariset souhaite développer la participation citoyenne et mieux associer les habitants aux décisions qui les concernent. La commune a, par le passé, mis en place différents outils au travers des conseils de quartier ou du conseil consultatif de la vie locale, instances qui ont disparu malgré le travail de ses membres.

Il s'agit aujourd'hui d'élargir et d'offrir des espaces de dialogue ouverts permettant à tous les citoyens de Seyssinet-Pariset, notamment aux usagers des services publics, aux associations, aux entreprises, aux collectifs de citoyens, de s'informer, de s'exprimer, de proposer et de co-élaborer les politiques publiques locales.

Cette démarche vise à renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité, l'adaptation continue des services publics locaux et l'intérêt pour la "chose publique". Dans un contexte de défiance envers la politique et les élu-e-s, elle veut rappeler que démocratie locale et à la chose publique sont l'affaire de tous. Elle se fonde non seulement sur une volonté municipale de transparence mais également sur le postulat de l'existence d'une réelle capacité d'initiative et d'expertise citoyenne.

Question du quotidien / Enjeux pour la ville à plus long terme

Ces démarches citoyennes ne se substituent pas aux instances municipales légitimement élues et pleinement responsables des décisions qu'elles prennent. Le conseil municipal doit

rester in fine celui qui, après ces phases d'écoute, arbitre, décide, engage la dépense publique. La démocratie participative complète la démocratie représentative afin d'associer les habitants le plus en amont possible de la prise de décision et d'enrichir celle-ci par leurs apports. Cette démarche participative implique toutefois un changement de posture des élus, des techniciens et des experts qui acceptent ainsi que leurs travail et savoirs soient confrontés et enrichis par d'autres points de vue, notamment l'expertise d'usage, et s'engagent à prendre en considération, dans la mesure du possible les paroles exprimées.

Cette ambition s'est traduite par :

- La désignation d'une première adjointe chargée de la participation citoyenne et proximité,
- la mise en place d'un « pôle » politique composé des conseillers délégués en charge :
 - du commerce de proximité, de la sécurité et de la prévention ;
 - de la vie des quartiers et de l'animation,
 - de conseillers en charge de la propreté,
- la mise en place d'une commission « démocratie et proximité » transversale qui a un pouvoir d'interpellation pour s'assurer d'une réelle concertation dans les projets de la commune
- et la structuration de services municipaux dotés de moyens humains et financiers, intégrés dans l'organigramme fonctionnel de la collectivité.

Nous voulons faire évoluer la gouvernance en intégrant de manière transversale plus de démocratie participative, en associant les acteurs de la commune aux différents niveaux de la vie locale et en proposant des outils et instances pour développer la culture de la participation. La structuration de la politique participative de Grenoble-Alpes Métropole constitue un appui supplémentaire pour mettre en place ces instances et outils.

Les principes, les différents niveaux de la participation

Désormais, la majorité des politiques publiques et nos actions intégreront en amont la participation des habitants, des acteurs et des partenaires et en aval une évaluation dont les critères seront spécifiés dès le début du projet et travaillés avec nos interlocuteurs.

Les règles de la participation doivent être claires : le citoyen aura le cadre et le niveau de participation pour chacun des sujets et/ou projet sur lesquels la municipalité le sollicite ou sur lesquels il sollicite la collectivité.

Aujourd'hui, le projet de développement de la participation s'articule autour de différents niveaux : information, formation, consultation, concertation, co-construction.

a/ L'information : Nous défendons une information de qualité, transparente, complète, pédagogique et accessible, permettant aux différents acteurs et aux citoyens locaux de mieux comprendre un projet et ses enjeux. Ses modalités peuvent être variées et s'appuient notamment sur les différents supports municipaux d'information : gazette, site internet, réseaux sociaux, réunions publiques, documents spécifiques, ... Cette approche doit nous permettre de rendre des comptes de notre action et informer les citoyens des décisions prise et les justifier. S'ils le jugent utile, les publics peuvent questionner cette information ou demander des précisions.

La commune affirme sa volonté de :

- ✓ Mettre à disposition des habitants des supports d'information clairs et complets
- ✓ Donner accès à toutes les données relatives aux projets

- ✓ Répondre aux questions des citoyens dans des délais raisonnables
- ✓ D'identifier et de transmettre l'information aux acteurs impactés par des actions ou des décisions prises par la commune

b/ La formation : L'ensemble des citoyens doit être en mesure de comprendre les enjeux liés à la vie de la collectivité pour en être pleinement acteur. A quoi bon voter si on ne sait pas ce que fait la collectivité ? La ville souhaite proposer, dans le cadre d'une démarche d'éducation populaire, des cycles de formations et des outils pour mieux comprendre le rôle de chacun, l'utilisation de l'argent public et l'organisation administrative et politique de la commune comme de la Métropole.

La commune affirme sa volonté de :

- ✓ Proposer une information à différents niveaux de lecture et qui s'adresse aux différents publics
- ✓ De soutenir des associations, des collectifs citoyens dans l'organisation d'information et de formation des habitants sur des sujets de sociétés
- ✓ Mettre en place des réunions publiques d'information avant la mise de tout projet impactant la commune
- ✓ Organiser une réunion annuelle d'évaluation des politiques publiques

c/ La consultation : Il s'agit de recueillir des avis à l'égard d'un projet constitué ou en voie d'élaboration ou d'une politique publique dont les principaux axes et objectifs ont été préalablement définis par les instances municipales. Cette consultation peut être telle que prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et inscrite dans le règlement du conseil municipal ou prendre des formes plus informelles : sondages, enquêtes, recueils d'avis...

La commune affirme sa volonté de :

- Proposer aux habitants différents scénarios afin de pouvoir faire des choix quand cela est possible
- Informer sur la méthode, la démarche et le calendrier des consultations
- Mettre en place des outils pour recueillir la parole des habitants
- Communiquer sur les consultations et expliquer la décision finale prise par les élus

d/ La concertation :

Il s'agit de soumettre un projet constitué ou une politique publique en permettant aux participants du processus de concertation de formuler des propositions entraînant la modification du projet initial. Pour autant, la décision ultime revient aux élus.

La concertation a pour objectif de faire dialoguer les acteurs aux intérêts parfois divergents.

La commune affirme sa volonté de :

- Etablir un diagnostic partagé des acteurs concernés par les projets
- Mettre en place des ateliers, temps d'échange pour conforter les points de vue
- Approfondir et éclairer le travail des habitants sur le projet en faisant intervenir des experts et/ou animateurs
- Prendre en compte, valoriser et assurer la traçabilité dans la décision finale issue de la concertation

e/ La co-construction

Il s'agit d'élaborer collectivement un projet dont seuls les objectifs et enjeux principaux peuvent éventuellement avoir été préalablement identifiés par les instances municipales. Les

participants sont sollicités pour formuler un diagnostic et délimiter les enjeux puis sont invités à collaborer activement à l'élaboration du projet ou de la politique publique locale.

Nous voulons promouvoir la co construction de projets en intégrant les citoyens dans l'instance de pilotage dans une logique de co responsabilité.

Pour permettre l'émergence d'une culture de la participation qui rapproche les élus des citoyens, il nous semble important de construire un dispositif de la participation qui pourrait permettre notamment de :

⇒ **Ouvrir le conseil municipal**

Le conseil municipal est le cœur de la démocratie représentative de la commune, il doit être aussi être le symbole de la démocratie de proximité. Même s'il n'a pas pour vocation de devenir une agora citoyenne, il est proposé de l'ouvrir d'avantage aux habitants

- Retransmettre en direct des Conseils municipaux sur internet.
- Organiser un temps de présentation et de débat sur des orientations politiques communales ou métropolitaines
- Donner un temps de parole aux citoyens (Cf. Règlement Interieur)

⇒ **Des commissions consultatives extramunicipales**

En amont des délibérations votées au conseil municipal, **des commissions municipales** réunissent élus et techniciens. Il est prévu d'ouvrir certaines de ces instances aux citoyens, associations, parents d'élèves, entreprises pour débattre sur les sujets qui les concernent. Selon l'actualité, nous mettrons en place des **commissions consultatives** qui apporteront un avis sur les projets structurants de la commune de Seyssinet-Pariset.

⇒ **Les rencontres de quartiers** pour recueillir les demandes sur la vie du quartier

Il s'agit d'organiser des visites annuelles de quartier avec les habitants, les élus, les techniciens de la Ville et de la Métropole pour faire remonter les problèmes et informer sur les aménagements.

La commune proposera régulièrement des visites de quartiers en fonction des travaux, des projets d'aménagements en cours dans le quartier. Les visites sont ouvertes à tous les habitants du quartier.

La collectivité apportera les moyens nécessaires pour

- Fournir l'ensemble des informations que le collectif jurera nécessaire pour avoir des réponses à leurs questions
- Apporter un support logistique à travers le prêt de salle de réunion, le secrétariat, rencontre avec les agents
- Proposer des temps de terrain, visites de quartiers avec les partenaires

Composition

- Elus (en charge, de secteur, maire)
- Citoyens : habitants, associations, commerçants, entreprises
- Techniciens : communales et métropolitains
- Police municipale

⇒ **Une instance pour les jeunes**

La commune s'engage à mettre en place les moyens susceptibles d'impliquer la jeunesse dans les instances et les projets de la commune. Ces moyens seront précisés dans le cadre de la réflexion à conduire pour actualiser notre du PEDT (projet éducatif de territoire). Le PEDT que nous voulons « global » et « démocratique » définira les objectifs et modalités d'une éducation à la citoyenneté de la naissance à l'âge adulte et tracera des pistes de parcours citoyens s'adressant à la jeunesse.

La commune mettra en place une instance qui permettra aux jeunes, selon leur tranche d'âge, de participer à la vie de la commune, de proposer et d'être accompagné dans la construction de leur projet.

La composition et le fonctionnement de cette instance donnera lieu à une délibération

⇒ **Un conseil du temps long et des transitions**

Un conseil du temps long aura pour rôle d'examiner les grands projets de la commune au regard des enjeux écologiques, sociaux et économiques à long terme. Il pourra s'appuyer sur le pacte de la transition et peut être aussi saisi ou s'autosaisir pour adresser aux élus pour avis consultatif, des demandes d'examen de projet ou des rapports d'interpellations ou d'observation. Il aura aussi pour mission de proposer des critères d'évaluation aux regards des enjeux environnementaux et sociétaux.

La composition et le fonctionnement de cette instance donnera lieu à une délibération

⇒ **Un budget participatif pour soutenir les projets des citoyens**

Nous proposons de mettre en place des budgets participatifs sur des projets portés et choisis par les habitants (vignes, four à pain, aménagement de quartier, de sécurité) sur une partie du budget d'investissement existant)

Le budget participatif vise à la fois à favoriser une bonne appréhension par les Seyssinettois du fonctionnement budgétaire de la commune et des contraintes qui l'encadrent, à participer eux-mêmes à l'émergence de projets collectifs et à associer le plus grand nombre de citoyens à ces choix budgétaires.

En 2021, la commune proposera des modalités de mise en place du budget participatif en lien avec le travail de la métropole sur ce projet. Elle établira le règlement et lancera les premiers appels à participation. Une partie du budget d'investissement 2022 de la commune sera fléché.

Le règlement du Budget Participatif donnera lieu à une délibération

⇒ **Référendum local**

La commune de Seyssinet-Pariset permettra aux habitants d'interpeller le conseil municipal. Cette interpellation devra respecter le cadre légal et constitutionnel tant sur la forme que sur le fond. Cette expression citoyenne s'inscrit dans la volonté de permettre au plus grand nombre d'habitants d'exprimer leurs préoccupations ou de donner leur avis à travers une modalité d'interpellation simple et accessible à tous. Pour être valable, le droit d'interpellation doit s'exprimer à travers une pétition qui doit recevoir des signatures nominatives.

Le règlement (nombre de signataires et modalités) de cette consultation donnera lieu à une délibération

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la commission Démocratie et Proximité du 29 septembre 2020

D’AFFIRMER la volonté de développer de la participation des habitants et usagers des services publics dans la construction – élaboration, suivi et évaluation - des politiques publiques locales

DE VALIDER la mise en place des instances et outils de la participation cités ci-dessus

VOTE : Adopté à l’unanimité

Au registre ont signé tous les membres présents.

Le 13 octobre 2020

Le Maire,



Guillaume LISSY